

Lille, le 16 avril 2026

Communiqué de presse

Le ministère s'entête malgré les alertes des enseignants et des parlementaires

Sollicités par des enseignants de sciences économiques et sociales (SES), une [dizaine de parlementaires de tous horizons politiques](#) a récemment interpellé le Ministre de l'Éducation nationale au sujet des difficultés soulevées par le nouveau référentiel de formation des futurs enseignants de SES, lequel détermine les contenus disciplinaires à maîtriser avant et après l'obtention du CAPES. Pour l'Association des professeur.es de SES (APSES), la dernière version, transmise aux organisations syndicales fin mars, demeure profondément insatisfaisante.

Sur le fond : un cadrage disciplinaire toujours problématique

En décembre dernier, l'APSES a co-signé avec plusieurs sociétés savantes une [tribune](#) dans *Le Monde* dénonçant la volonté d'éliminer les débats théoriques et de société du périmètre de la formation des professeur.es de SES. Si, depuis le référentiel a été partiellement amendé, il continue de poser de graves difficultés : l'ajout de la phrase « *l'apprentissage des controverses théoriques, s'il n'est pas attendu dans l'enseignement des lycées, doit néanmoins être maîtrisé par les futurs enseignants* » entérine un appauvrissement des contenus transmis. Cette orientation constitue une remise en cause inquiétante de la mission de l'École : former des citoyennes et citoyens éclairés, capables d'analyse, d'autonomie intellectuelle et de participation au débat public.

Par ailleurs, la défense par le Ministère d'une approche dite « par les fondamentaux » revient à promouvoir une vision étroite et cloisonnée des sciences sociales. Les futurs enseignants — et donc leurs élèves — ne seront pas formés à articuler différentes approches pour transmettre une compréhension des faits sociaux dans leur complexité.

Sur la forme : une gouvernance toujours défaillante rue de Grenelle

Depuis la réforme Blanquer, l'APSES dénonce la manière dont le Ministère conduit ses réformes, et la mise en place du nouveau concours en est une nouvelle illustration. À plusieurs reprises, nous avons écrit à la DGESCO, à l'Inspection générale et même au Ministre pour les alerter sur les dérives du référentiel de formation, puisqu'aucune consultation officielle n'a été organisée avec notre association, représentant pourtant près de 40 % des enseignants de SES.

Les parlementaires ayant eux aussi interpellé le Ministre, les réponses apportées ont été pour le moins imprécises, voire trompeuses, affirmant que les référentiels auraient été élaborés « avec les différentes parties prenantes » et « soumis à l'avis des organisations syndicales, sociétés savantes et experts de la pédagogie et de la didactique ». Si l'APSES a effectivement pu travailler sur les textes et formuler des propositions, ce ne fut en aucun cas grâce au Ministère ou à la DGESCO, qui n'ont jamais pris l'initiative de nous associer à la réflexion.

L'APSES a déjà exprimé ses inquiétudes sur cette réforme, d'autant plus fortes que notre enseignement est pluridisciplinaire.

Les étudiant·es désirant préparer le CAPES de SES proviennent de licences en sciences sociales très diverses (Economie-gestion, science politique, sociologie, AES, droit...). Compte tenu de cette particularité, le Ministère a alors proposé un système d'épreuves « majeure » et « mineure » au CAPES en fonction de leur cursus universitaire avec la promesse d'un « rattrapage disciplinaire » au cours du master. Or, force est de constater que la maquette de formation et les moyens accordés aux universités ne permettront pas la consolidation des connaissances, notamment celles de la « mineure » au cours du Master (M2E). À cela s'ajoute l'inquiétude concernant l'offre de formation disponible sur le territoire pour une discipline de petite taille comme les SES.

Plutôt que le mépris, L'APSES demande donc une prise en compte effective de l'expertise des enseignants et des formateurs et de leurs représentants dans le processus de cadrage de la réforme du recrutement des professeur.es de sciences économiques et sociales.